

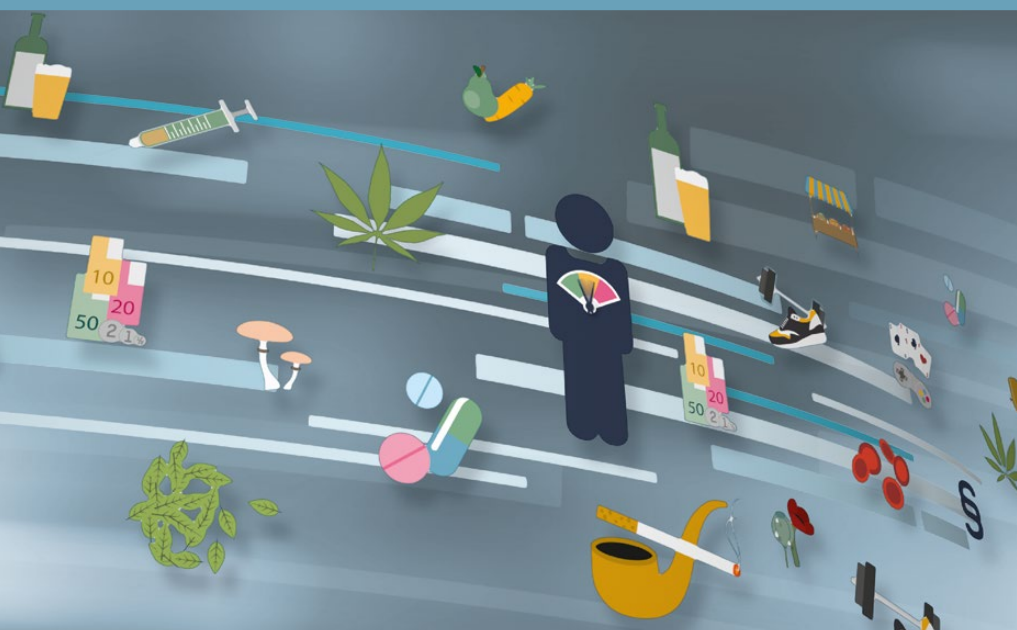


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral

Document de synthèse

Stratégie nationale Addictions 2017-2024 et Plan de mesures Addictions 2021-2024



Contribution à la stratégie

2030

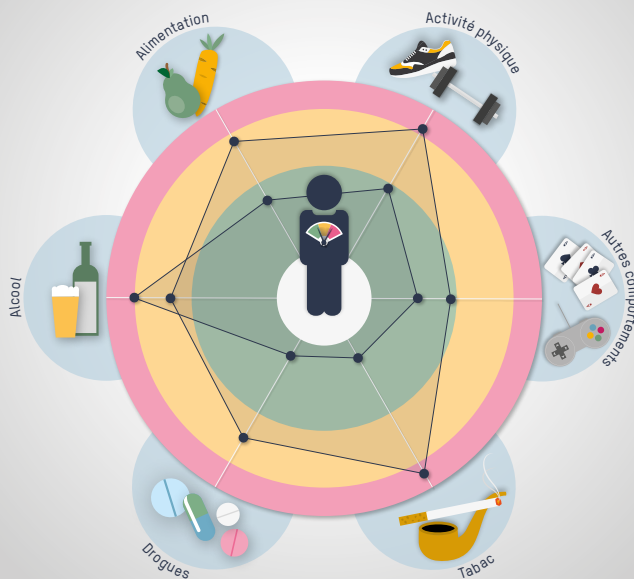
Santé • Gesundheit • Sanità • Sanadad

Addiction – une question de responsabilité tant individuelle que collective

Les addictions et les comportements à risque sont des phénomènes de société. Ils sont influencés par la personne, sa capacité à agir sur le monde qui l'entoure et par le cadre sociétal.

Les addictions ont de lourdes conséquences pour les personnes concernées et leur entourage et engendrent des coûts élevés pour la société. De plus, la consommation excessive de substances psychoactives est souvent à l'origine d'accidents et d'actes de violence.

Une aide efficace en cas d'addiction requiert l'action conjointe de différents acteurs dans les domaines de la santé et du social, de l'éducation, de la justice, de la police et de l'économie. Mais il appartient aussi à chacun d'assumer la responsabilité de sa santé et de son comportement.



1. Renforcer les compétences en matière de santé

Chaque personne adopte un comportement et un mode de consommation qui lui sont propres. Ces schémas ne sont pas statiques, mais varient selon les phases de la vie et l'âge. Le bilan comportemental de chacun évolue au fil du temps.

La personne, son entourage, ses conditions de vie et sa capacité à agir sur le monde qui l'entoure sont au cœur de la question de l'addiction. C'est pourquoi le renforcement des compétences individuelles en matière de santé revêt une grande importance pour la prévention et l'aide en cas d'addiction.

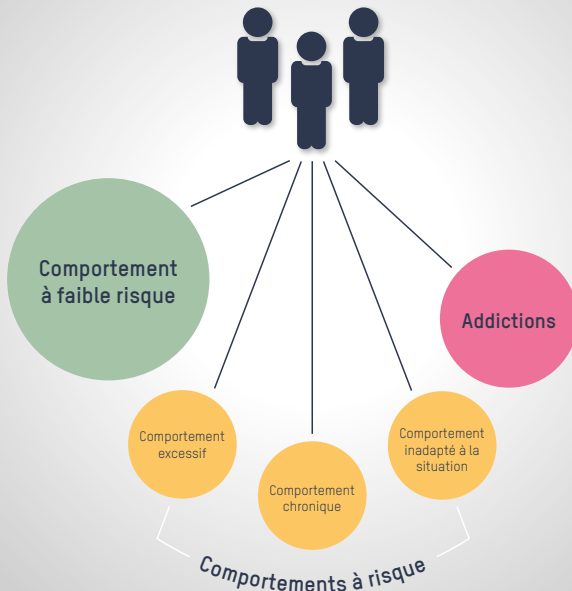


2.

Créer un cadre favorable

En dehors des conditions individuelles, les réalités sociales jouent un rôle décisif dans le développement d'une addiction, en particulier le cadre de vie et de travail, l'environnement ainsi que l'accessibilité des substances et des offres pouvant engendrer une dépendance.

Le cadre social devrait donc être structuré de manière à promouvoir la santé des individus et à soutenir les objectifs en matière de prévention et d'aide en cas d'addiction. Il s'agit en particulier de prévenir l'émergence d'une consommation problématique, d'apporter un soutien précoce aux personnes à risque et d'aider celles qui ont développé une addiction à en sortir ou à maîtriser leur consommation.



3.

Différencier les risques

La Stratégie nationale Addictions établit une distinction entre les modes de consommation ou les schémas de comportement en fonction de leur intensité et des risques qu'ils présentent pour la personne et pour la société.

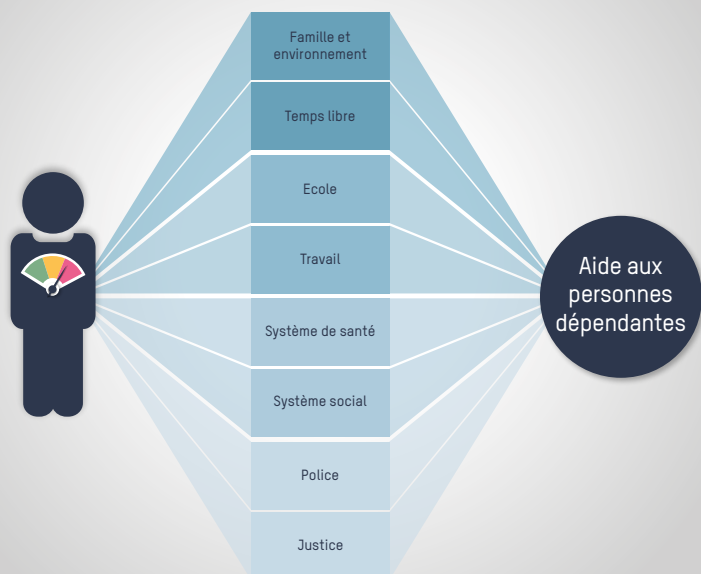
- Le « **comportement à faible risque** » inclut les formes de consommation de substances psychoactives et les pratiques qui ne sont nocives ni pour la santé de la personne concernée ni pour son entourage et qui font souvent partie de la vie en société.
- Le « **comportement à risque** » désigne une consommation de substances ou une pratique qui peuvent causer des dommages à la personne concernée et à son entourage. On distingue trois schémas de comportement potentiellement nocifs à différents degrés : le comportement excessif, le comportement chronique et le comportement inadapté à la situation.
- L'**addiction** est une maladie caractérisée par un comportement compulsif qui persiste malgré les conséquences graves pour la santé et la vie sociale de la personne concernée et de son entourage.



4.

Evaluer la consommation et le comportement

- La plupart des personnes ont un comportement à faible risque et ne constituent un danger ni pour elles-mêmes ni pour autrui.
- Certaines personnes ne parviennent toutefois plus à contrôler leur consommation de substances ou leur pratique. Elles présentent un comportement à risque pouvant engendrer une addiction.
- Les personnes qui ne sont pas en mesure de limiter leur consommation ou de modifier leur comportement doivent malgré cela pouvoir bénéficier d'un soutien visant à réduire les risques et les dommages.



5.

Apporter un soutien précoce

- Souvent, les personnes ayant un comportement et un mode de consommation problématiques ne s'en rendent pas compte, ou ne le réalisent que tardivement. Plus le comportement à risque ou l'addiction est repéré tôt, plus il sera facile de soutenir la personne et de limiter les conséquences individuelles et sociétales.
- Une aide efficace en cas d'addiction mise sur les ressources de la personne. Un soutien est proposé dans tous les cas, que la personne soit ou non en mesure de suivre une thérapie.
- Une aide ciblée doit permettre à la personne de recouvrer la santé et de se réintégrer dans la société. Elle inclut la famille et les amis ainsi que d'autres cercles – loisirs, travail, école.

Stratégie nationale

Addictions – mesures et objectifs communs

La Stratégie nationale Addictions définit les objectifs et coordonne les mesures concernant les comportements à risque et les addictions dans le cadre de la stratégie Santé2020, qui détermine l'agenda de la politique sanitaire.

En association avec la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT), elle remplace les programmes nationaux de prévention en matière d'alcool et de tabagisme ainsi que le programme de mesures en vue de réduire les problèmes de drogue.

Fondée sur des offres qui ont fait leurs preuves, cette stratégie réserve également une large place aux approches innovantes de traitement, de réduction des risques et de prévention. Elle crée les bases nécessaires pour pouvoir réagir de façon efficace aux nouvelles formes d'addictions.

La Stratégie nationale Addictions a été élaborée en collaboration avec les partenaires de la politique des addictions et fait office de cadre d'orientation pour tous les acteurs réalisant des activités et des projets dans ce domaine.

Qualité de vie

Offres de soins
modernesProtection de la
santé renforcéePromotion de la santé et
prévention des maladies

- améliorer les soins intégrés
- adapter les soins de longue durée
- améliorer la recherche relative aux soins et la recherche clinique; introduire des registres

- éviter les rayonnements inutiles dans le domaine médical, mettre sur pied des contrôles complémentaires
- contrôler et lutter contre la résistance aux antibiotiques
- réduire les infections évitables dans les établissements de soins

- améliorer la prévention et le dépistage précoce des maladies non transmissibles
- promouvoir la santé psychique et améliorer la prévention et le dépistage précoce des maladies psychiques
- **améliorer la prévention, le dépistage précoce et la lutte contre les dépendances**

Stratégie nationale
Addictions

Domaines d'action | Objectifs

Mesures

A.

Améliorer la prévention et l'aide en cas d'addiction

Dans le cadre de la stratégie Santé2020, le Conseil fédéral a décidé de renforcer la promotion de la santé ainsi que la prévention des maladies. Il entend en particulier améliorer la prévention, le repérage précoce et le traitement des addictions.

La Stratégie nationale Addictions a été mise au point par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur mandat du Conseil fédéral. Ses grands axes sont largement soutenus par les acteurs politiques et les professionnels.

Placer la qualité de vie au centre

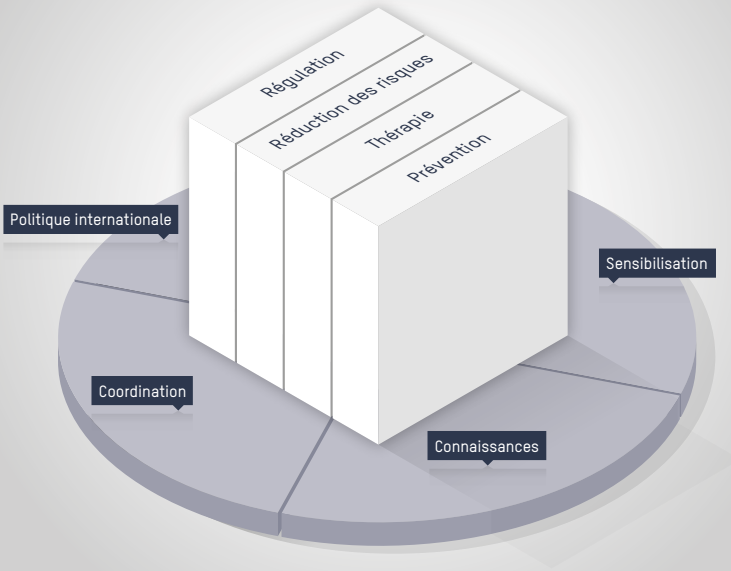
La Stratégie nationale Addictions poursuit quatre grands objectifs :

- prévenir l'émergence d'addictions ;
- fournir aux personnes présentant une addiction l'aide et les traitements dont elles ont besoin ;
- réduire les dommages sanitaires et sociaux ;
- diminuer les conséquences négatives pour la société.

La Stratégie nationale Addictions

- s'appuie sur les expériences acquises jusqu'ici dans la politique des quatre piliers. Si elle assure la pérennité de l'offre existante dans les domaines de la prévention, de la réduction des risques et du traitement, elle vise aussi à optimiser l'aide en cas d'addiction de façon à créer des synergies et à combler les lacunes.
- inclut l'ensemble des substances et des pratiques pouvant entraîner une dépendance, des plus connues aux plus récentes.
- place la qualité de vie et la santé de la personne au centre et encourage la prise de responsabilité en renforçant les compétences individuelles en matière de santé.
- soutient la mise en place d'un cadre favorable à la santé et s'engage pour que les personnes présentant une addiction puissent bénéficier d'un traitement efficace.

La Stratégie nationale Addictions crée un cadre d'orientation et d'action global permettant à la Confédération, aux cantons et aux autres acteurs de développer conjointement des solutions, puis de les mettre en œuvre de manière coordonnée.



C.

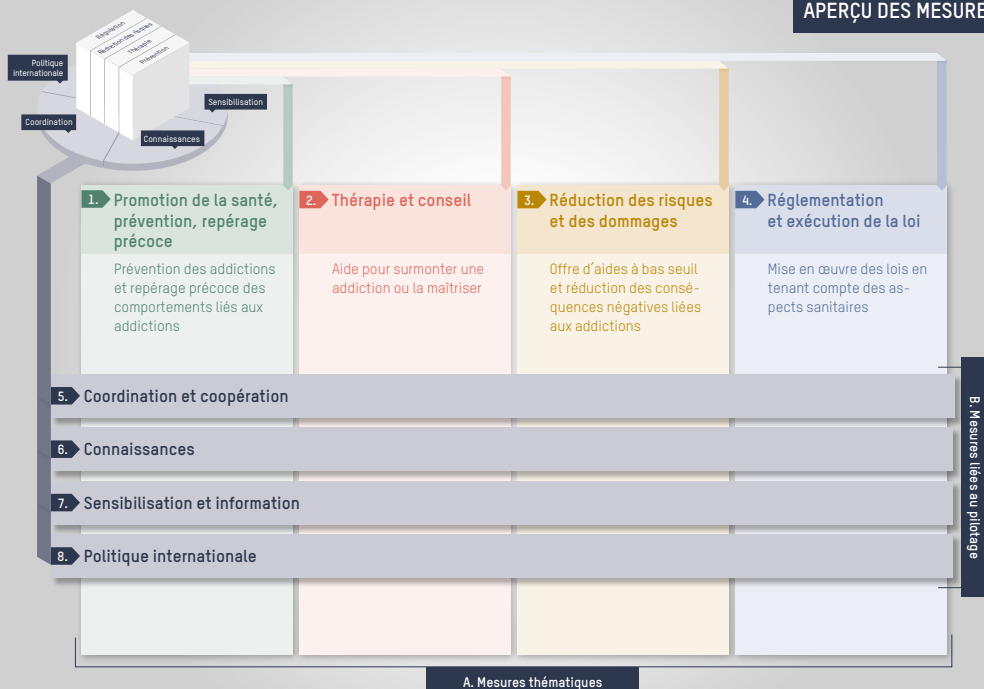
Agir de manière ciblée

La Stratégie nationale Addictions comporte huit champs d'action. Quatre d'entre eux sont des champs d'action thématiques qui s'inscrivent dans le prolongement de la politique éprouvée des quatre piliers :

- promotion de la santé, prévention et repérage précoce
- thérapie et conseil
- réduction des risques et des dommages
- réglementation et exécution de la loi

Les quatre autres champs d'action ont un caractère transversal et servent au pilotage et à la coordination :

- coordination et coopération
- connaissances
- sensibilisation et information
- politique internationale



D.

Coordonner la mise en œuvre

La Stratégie nationale Addictions définit les objectifs pour la période 2017 à 2024. Ses modalités d'application sont décrites dans un plan de mesures adopté fin 2016.

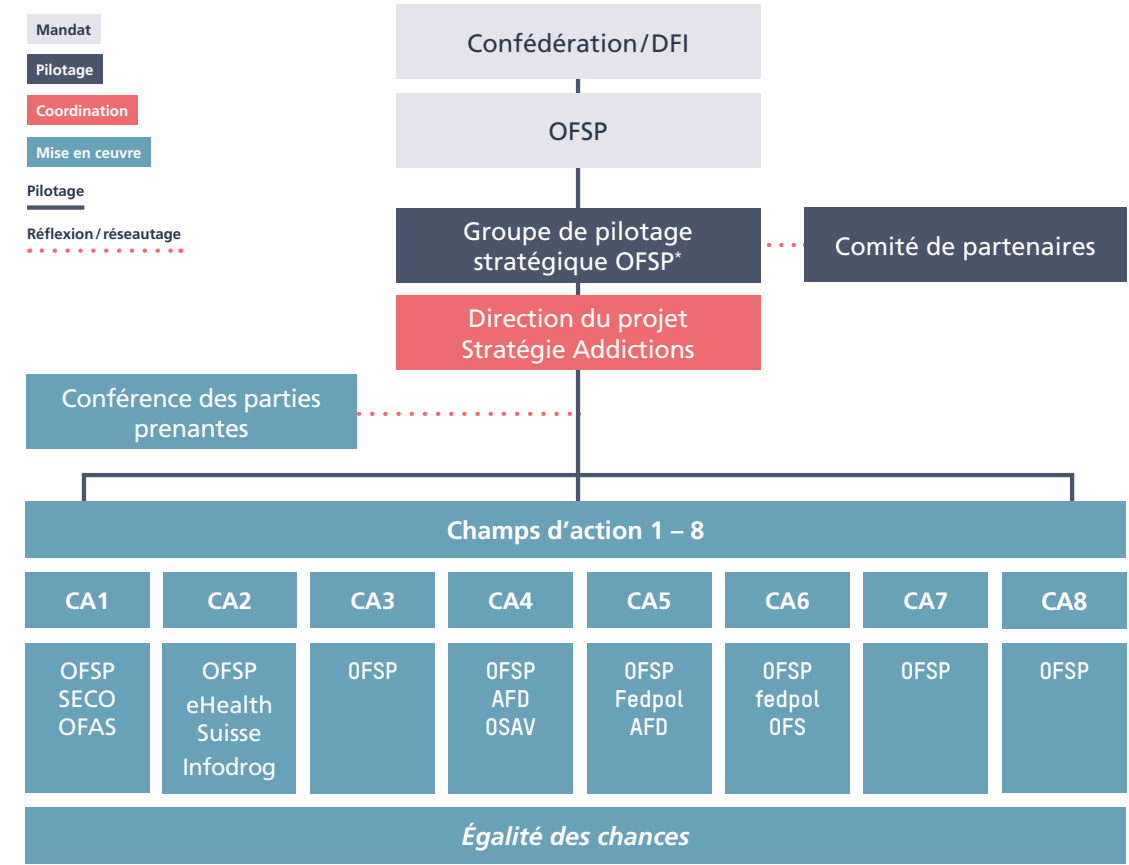
Le plan de mesures fixe les priorités de la mise en œuvre et indique comment atteindre les objectifs. Il précise également le mode de collaboration entre la Confédération, les cantons, les communes, les associations spécialisées, les ONG et les autres partenaires.

Les mesures prévues sont intégrées autant que possible dans les structures existantes et appliquées par les différents acteurs de la politique des addictions en fonction de leurs compétences.

Une évaluation intermédiaire pour apprécier l'efficacité des mesures a été réalisée en 2020 et les mesures ont été adaptées.

Pilotage partenarial

Pilotage de la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions



* Responsable de l'unité de direction Santé publique, responsable de la division Prévention des maladies non transmissibles (MNT), responsable de la section Stratégies de prévention, responsable du projet Stratégie Addictions

Membres du comité de partenaires

Pour la Confédération :

- Office fédéral de la police fedpol
- Administration fédérale des douanes AFD
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
- Fonds de prévention du tabagisme FPT

- Association des médecins cantonaux de Suisse AMCS (conférence technique de la CDS)

Pour les villes :

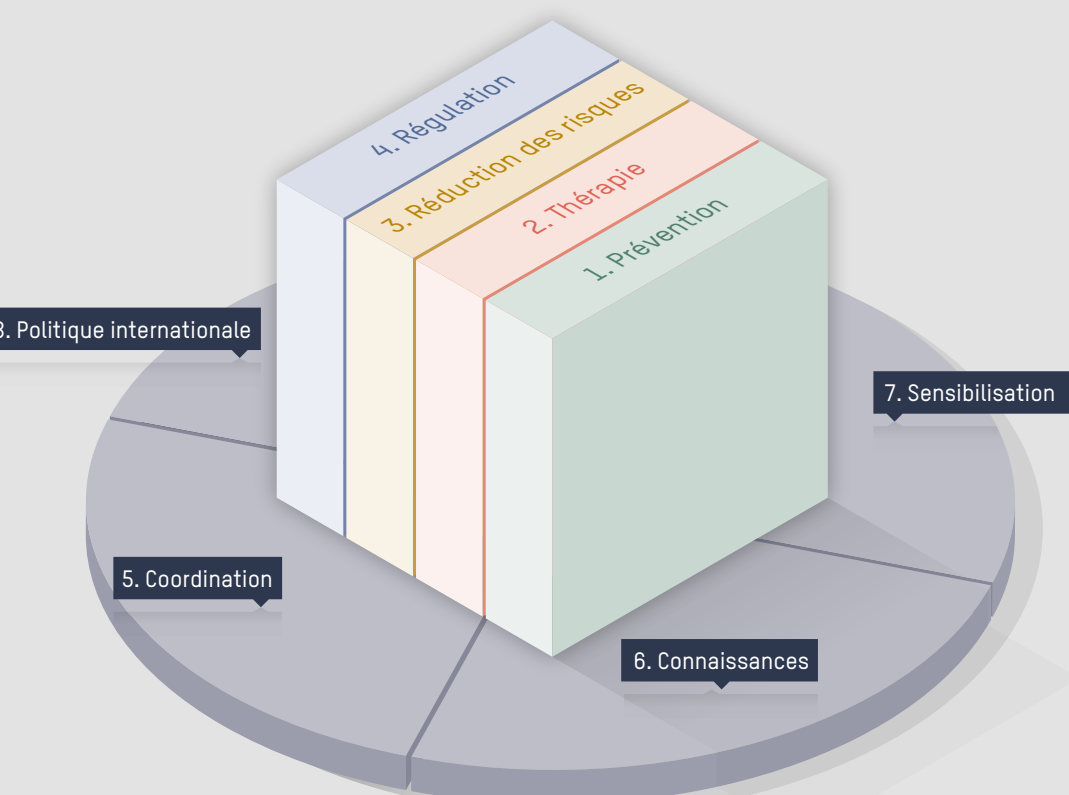
- Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance CDVD

Pour les associations spécialisées :

- Fachverband Sucht
- Groupement Romand d'Etudes des Addictions GREA
- Ticino Addiction
- Société Suisse de Médecine de l'Addiction SSAM
- Fédération des médecins suisses FMH

Pour les ONG et les autres acteurs :

- Addiction Suisse
- Alliance pour la santé en Suisse
- Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)
- Coordination politique des addictions (CPA)
- Croix-Bleue Suisse
- Infodrog



La Stratégie nationale Addictions s'inscrit dans le prolongement de la stratégie des quatre piliers de la politique suisse des addictions.

CHAMP D'ACTION	OBJECTIF	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	MESSURES	PARTENAIRES AU NIVEAU DE LA CONFÉDÉRATION
1. Promotion de la santé, prévention, repérage précoce	Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions	- Aider les personnes à adopter un mode de consommation ou un comportement à faible risque et ce, tout au long de leur vie - Structurer le cadre sociétal pour rendre les comportements à faible risque attrayants - Renforcer le repérage et l'intervention précoces face aux risques d'addiction	1.1 Renforcement de la promotion de la santé et de la prévention auprès des enfants et des adolescents 1.2 Renforcement de la promotion de la santé et de la prévention auprès des adultes 1.3 Renforcement de la promotion de la santé et de la prévention auprès des personnes âgées 1.4 Promotion de l'intervention précoce tout au long de la vie	OFSP OFSP0 AFD OFAS fedpol SECO SEM FPT
2. Thérapie et conseil	Aide pour surmonter une addiction ou la maîtriser	- Aider les personnes concernées à être en bonne santé physique et psychique, et favoriser leur intégration sociale et professionnelle - Adapter les offres de traitement et de conseil aux besoins des personnes concernées et à leurs objectifs thérapeutiques individuels - Promouvoir les réseaux de traitement interdisciplinaires et étudier les modalités de financement	2.1 Promotion et développement de l'aide psychosociale dans le secteur ambulatoire et de l'aide socio-thérapeutique dans le secteur résidentiel en cas d'addiction 2.2 Optimisation et promotion de l'utilisation des nouvelles technologies dans la prévention et le conseil 2.3 Assurance qualité dans l'aide en cas d'addiction 2.4 Recommandations sur le financement de l'aide en cas d'addiction 2.5 Renforcement de l'autogestion chez les personnes atteintes de maladies et leurs proches	OFSP OFAS SEM FPT
3. Réduction des risques et des dommages	Offre d'aides à bas seuil et réduction des conséquences négatives liées aux addictions	- Garantir et promouvoir un accès à bas seuil aux offres de soutien - Développer l'offre de réduction des risques et l'étendre à de nouvelles formes d'addictions - Réduire le nombre de décès prématurés, d'accidents, d'actes de violence ainsi que celui des overdoses et des intoxications	3.1 Développement conceptuel et coordination des offres de réduction des risques dans le domaine des addictions	OFSP fedpol SECO SEM
4. Réglementation et exécution de la loi	Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires	- Analyser les effets du cadre légal sur la santé - Soutenir les cantons et les communes dans la mise en œuvre des réglementations - Développer la collaboration entre les acteurs spécialisés dans l'aide en cas d'addictions et ceux actifs dans le domaine de la sécurité publique	4.1 Application des bases légales et soutien des cantons dans leurs tâches d'exécution 4.2 Renforcement de conditions-cadres propices à la santé	OFSP OSAV OFAS AFD fedpol SECO SEM FPT
5. Coordination et coopération	Mise en réseau des partenaires de la politique des addictions et renforcement de coopérations	- Mettre en réseau les partenaires de la politique des addictions, coordonner leurs activités - Promouvoir la collaboration interdisciplinaire et la renforcer au moyen de modèles de coopération	5.1 Mise en réseau et promotion de la collaboration interdisciplinaire et entre les champs d'action 5.2 Coordination et coopération avec les autorités de police 5.3 Financement de projets de promotion de la prévention en matière d'alcool	OFSP OFSP0 OFS OFJ OSAV OFAS fedpol SECO SEM BFEG DFAE AFD FPT
6. Connaissances	Développement et transmission de connaissances	- Développer et transmettre des connaissances sur les addictions - Promouvoir les offres de formation et de perfectionnement destinées aux professionnels	6.1 Mise à disposition de connaissances scientifiques 6.2 Analyse des marchés des drogues et établissement de rapports de situation 6.3 Formation postgrade et formation continue dans le domaine des addictions	OFSP fedpol Obsan
7. Sensibilisation et information	Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions	- Informar les professionnels et le public sur les addictions et sur les moyens de les prévenir - Sensibiliser les groupes à risque	7.1 Sensibilisation et information sur les facteurs de risque et de protection 7.2 Sensibilisation des personnes socialement défavorisées	OFSP OFS OSAV OFAG OFAS AFD SECO FPT
8. Politique internationale	Représentation des intérêts et échange d'expériences au niveau international	- Représenter les intérêts de la Suisse au sein des organisations internationales - Poursuivre l'échange d'expériences et de connaissances	8.1 Représentation des intérêts de la Suisse et échange d'expériences et de connaissances au niveau international	OFSP OFSP0 OSAV OFAS DDC DFAE AFD fedpol

AUTRES PARTENAIRES

Alliance pour la santé en Suisse	GT CoP	Institutions pour personnes âgées
employeurs	AT Suisse	Avenir Social
BPA	Curaviva	éducation21
UE	ligues de santé	Croix-Bleue Suisse
commissions fédérales extraparlamentaires (CFANT, CFMJ, CFIT et autres),	ACPVS	CRS
cantons	Pro Senectute	Radix
CPA	SUVA	corps de police
Addiction Suisse	système pénitentiaire	Swissmedic
villes (CDVD, UVS)	réseaux de médecine des addictions	ONU
conférences des directeurs cantonaux (CDAS, CDS, CDCM, CDIP, CCDJP, CCPCS et autres)	FSFP	OMS
IDAD	Infodrog	INCB
Groupe Pompidou (Conseil de l'Europe)	ISGF	écoles
Hépatite Suisse	Public Health Schweiz	
commissions et groupe d'experts cantonaux (CDCA, ARPS, AMCS, APC, PSC, Comlot et autres)	Harm Reduction International	OCDE
	autorités cantonales chargées de l'application de la loi	

ABRÉVIATIONS

ACPVS	Société des Chefs des Polices des Villes de Suisse
AFD	Administration fédérale des douanes
AMCS	Association des médecins cantonaux de Suisse
APC	Association des Pharmaciens cantonaux
ARPS	Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé
AT-Suisse	Association suisse pour la prévention du tabagisme
Avenir Social	Association professionnelle suisse du travail social
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
BPA	Bureau de prévention des accidents
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CCPCS	Conférence des Commandants des Polices Cantonales de Suisse
CDAS	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux des affaires sociales
CDCA	Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions
CDCM	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries
CDIP	Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDVD	Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance
CFANT	Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles
CFIT	Commission fédérale pour les questions liées aux infections sexuellement transmissibles
CFMJ	Commission fédérale des maisons de jeu
Comlot	Commission des loteries et paris
CPA	Coordination politique des addictions
CRS	Croix-Rouge suisse
CSCSP	Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Curaviva	Association de branche des institutions/vau service des personnes/vayant besoin de soutien
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
e21	Fondation éducation21
EMCDDA	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (ou OEDT)
fedpol	Office fédéral de la police
FMH	Fédération des médecins suisses
FSFP	Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
FPT	Fonds de prévention du tabagisme
GREA	Groupement Romand d'Etudes des Addictions
GT CoP	Coopération entre la police et les services sociaux en matière de drogues et de sida
IDAD	Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de drogue
INCB	International Narcotics Control Board
ISGF	Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung
Obsan	Observatoire suisse de la santé
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFSP0	Office fédéral du sport
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PSC	Prévention Suisse de la Criminalité
SECO	Secrétariat d'Etat à l'Economie
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SSAM	Société Suisse de Médecine de l'Addiction
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance accidents
UE	Union européenne
UVS	Union des villes suisses